

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination du Conseil d'administration du Centre neuchâtois de psychiatrie

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le Centre neuchâtois de psychiatrie (CNP), du 29 janvier 2008 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Article premier Sont nommées présidente, vice-président et membres du Conseil d'administration, pour la période législative 2017-2021, les personnes désignées ci-après :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - Madame Elisabeth Hirsch Durrett | présidente, Neuchâtel |
| - Monsieur Bertrand Nussbaumer | vice-président, Peseux |
| - Monsieur Jean-Pierre Brügger | membre, Fontaines |
| - Madame Anne-Geneviève Bütikofer | membre, Neuchâtel |
| - Madame Khedidja Girardet | membre, Bevaix |
| - Monsieur Laurent Isch | membre, Le Cerneux-Péquignot |
| - Madame Fabienne Wyss Kubler | membre, Neuchâtel |

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2018 et est valable jusqu'au 30 avril 2018.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 14 novembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

